



LA QUINZAINÉ D'ALGERIE

Service économique régional d'Alger
Presse du 16 au 29 février 2020

La « Quinzaine d'Algérie » est une revue de presse bimensuelle qui reprend les principales informations à caractère économique parue dans la presse algérienne

FMI

Le Premier ministre a reçu une délégation du Fonds Monétaire International (FMI) conduite par le Directeur exécutif, accompagné par le Directeur du département Moyen-Orient et Asie centrale au sein de cette instance internationale.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre des « missions périodiques des experts du FMI » au titre des consultations avec l'ensemble des pays membre.

(HORIZONS)

Pétrole

Les prix du pétrole amorçaient, le 27 février 2020, leur 5^{ème} séance de baisse consécutive sous l'effet de la propagation du Coronavirus et des inquiétudes qu'elle entraîne sur la demande mondiale en or noir.

Le prix du baril de Brent de la mer du nord a atteint 52,18 usd le 27 février, enregistrant une baisse de 10,8% de sa valeur par rapport au début de la semaine.

(LE SOIR D'ALGERIE)

Déficit commercial

Selon la Direction Générale des Douanes, la balance commerciale de l'Algérie a connu un déficit de 6,11 Mds USD en 2019, contre un déficit de 4,53 Mds USD en 2018, en hausse de 34,81%.

Les exportations sont passées de 41,79 Mds USD en 2018 à 35,82 Mds USD en 2019, enregistrant une baisse de - 14,29 %. Les exportations hors hydrocarbures ont représenté 7,2% des exportations globales.

Les importations se sont établies à 41,93 Mds USD en 2019, contre 46,33 Mds USD en 2018, soit en baisse de 9,49%.

Evolution des importations de certains produits entre 2018 et 2019			
Bien	2018	2019	%
Equipements industriels	16,48 Mds USD	13,20 Mds USD	- 20
Demi-produits	10,96 Mds USD	10,29 Mds USD	- 6,12
Aliments	8,57 Mds USD	8,07 Mds USD	- 5,85
Biens non alimentaires	6,76 Mds USD	6,45 Mds USD	- 4,52
Equipements agricoles	564,76 MUSD	457,7 MUSD	- 18,92

(LE SOIR ALGERIE)

Commerce extérieur

Selon la Direction Générale des Douanes, les échanges globaux de l'Algérie avec les différentes régions du monde a atteint 77,76 Mds USD en 2019, contre 88,13 Mds USD en 2018, en baisse de 11,77%.

Les échanges entre l'Algérie et les pays européens se sont établies à 45,21 Mds USD en 2019, contre 51,96 Mds USD en 2018 (- 13%), représentant 58,14% de la valeur globale des échanges commerciaux du pays. Ainsi, l'Europe demeure la principale région partenaire de l'Algérie avec 63,69% des exportations algériennes et 53,40% de ses importations provenant de cette région. En effet, les exportations algériennes vers les pays européens ont atteint 22,81 Mds USD en 2019, contre 26,55 Mds USD en 2018 (- 14,08%). Par ailleurs, les importations en provenance d'Europe sont passées de 25,41 Mds USD en 2018 à 22,39 Mds USD en 2019 (- 11,87%).

Les pays d'Asie occupent la 2^{ème} place dans les échanges commerciaux de l'Algérie avec une part de 23,92% de la valeur globale, pour atteindre un montant de 18,60 Mds USD en 2019, contre 19,06 Mds USD, enregistrant un recul de 2,44%. En effet, les pays d'Asie ont acheté des produits algériens pour un montant de 6,42 Mds USD en 2019, contre 5,77 Mds USD en 2018, enregistrant une hausse de 11,28%. Les importations algériennes depuis l'Asie ont quant à elles reculé de 8,40% pour atteindre une valeur de 12,17 Mds USD en 2019, contre 13,29 Mds USD en 2018. La Chine, l'Inde, l'Arabie Saoudite et la Corée sont les principaux pays partenaires de l'Algérie dans cette région du monde.

En général, les six principaux clients de l'Algérie en 2019 sont : la France, l'Italie, l'Espagne, la Grande Bretagne, la Turquie et enfin les Etats Unis d'Amérique. Tandis que ses principaux fournisseurs sont : la Chine, la France, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne et la Turquie.

(APS)

Accords de libre échange Evaluation

Le ministre du Commerce a annoncé le lancement d'une consultation avec différents opérateurs économiques et experts afin d'évaluer les accords commerciaux bilatéraux en vigueur. L'objectif est de définir « les points forts et les points faibles » de chaque accord : Accord d'association Algérie-UE, Grande zone arabe de libre échange, Accord préférentiel avec la Tunisie et projet de la Zone de libre-échange continentale africaine.

Pour rappel : Le gouvernement a annoncé son souhait de « réviser » les accords de libre-échange, en particulier avec l'UE et la zone arabe de libre-échange.

(APS)

Algérie-UE Accord d'association Evaluation

Selon le ministère algérien des Affaires étrangères, les données sur le développement des échanges commerciaux entre l'Algérie et l'Union Européenne (UE) durant la période 2003-2018 ont mis en évidence un déficit permanent de la balance commerciale de l'Algérie hors hydrocarbures en faveur des importations.

Les importations de l'Algérie avoisinaient les 9 Mds USD en 2003, avant l'entrée en vigueur de l'Accord d'association et de passer à 21,09 Mds USD en 2018.

Les exportations sont passées de 14,470 Mds USD en 2003 à 23,652 Mds USD en 2018 (+ 63,45%). Pour ce qui est des exportations hors hydrocarbures, elles sont passées de 344 MUSD en 2003 à 889 MUSD en 2018 (+ 158%).

Pour rappel : L'Accord stipule, pour les importations algériennes, un démantèlement tarifaire en trois étapes : 1^{er} démantèlement à compter du 1^{er} septembre 2005 pour une 1^{ère} liste de produits ; la 2^{ème} liste comporte le démantèlement progressif de 1 095 positions douanières sur 7 ans pour atteindre 0% en 2012 ; la dernière liste comporte 1 858 positions douanières de 2007 à 2017 sur 10 ans pour atteindre 0% en 2017.

(APS)

**Plan d'action du
Gouvernement**

Le plan d'action du Gouvernement a été adopté, le 13 février, par les députés de l'Assemblée Populaire Nationale (APN).

Pour plus d'informations : Plan d'action du Gouvernement : <https://www.algerie-eco.com/wp-content/uploads/2020/02/plan-action-gouvernement-fr-6-fev-2020.pdf>

(ALG24 – ALGERIE ECO)

**Endettement
extérieur**

Le Premier ministre a précisé que le recours au financement extérieur, adopté par la loi de Finances 2020, sera appliqué à travers des prêts à long terme à des conditions avantageuses pour financer les projets inscrits dans le plan d'action du Gouvernement.

« Nous allons vers l'argent qui existe un peu partout dans le monde sans toucher à notre souveraineté ». Il a précisé que la Banque Africaine de Développement (BAD) et les Fonds arabes d'investissement étaient des institutions qui donnaient « des prêts à très longs termes et avec des taux d'intérêts très faibles, qui ... ne remettent pas en cause les fondements de notre politique économique ».

(EL WATAN)

**Commerce
extérieur
DAPS**

Selon le ministre du Commerce, le Droit Additionnel Provisoire de Sauvegarde (DAPS) sera mis en place en fonction des filières de production à l'effet de limiter l'importation des biens produits localement. Ainsi, les filières qui enregistrent un taux de production de 100% et couvrent les besoins du marché national, le DAPS sera appliqué à des taux de 100, 150 et 200%. En cas d'insuffisance des quantités du produit, le DAPS sera appliqué en adéquation avec les besoins nationaux à des taux oscillant entre 30 et 50%.

Dans un 1^{er} temps, les services du ministère du Commerce ont entamé l'élaboration d'une cartographie nationale du produit local et des quantités produites à travers 48 wilayas. Cette cartographie « permettra le recensement des produits fabriqués localement et la définition des produits qui seront interdits à l'importation ainsi que les quantités autorisées à l'importation pour combler le manque sur le marché». En attendant cette finalisation, le dispositif DAPS en cours sera maintenu.

(APS)

**ONS
Inflation**

Selon l'Office National des Statistiques (ONS), le taux d'inflation annuel en Algérie a atteint 1,9%. La variation mensuelle des prix à la consommation, qui est l'évolution de l'indice du prix de janvier 2020 par rapport à celui de décembre 2019, a connu une légère baisse de 0,1%.

La variation mensuelle des prix à la consommation de certains produits (entre janvier 2020 et décembre 2019)	
Produit	Evolution
Viande de poulet	- 16,6 %
Œufs	- 5,4 %
Biens alimentaires	- 4 %
Pommes de terre	- 1,3 %
Produits agricoles frais	- 0,9 %
Services	- 0,7 %
Fruits	+ 6,1 %
Légumes	+ 1,2 %

(APS)

Selon la Direction Générale des Douanes, les recettes douanières de l'Algérie se sont établies à 1 097,86 Mds DZD (\approx 9,16 Mds USD) en 2019, contre 1 026,28 Mds DZD (\approx 8,56 Mds USD) en 2018, enregistrant ainsi une hausse de 7%.

Cette amélioration s'explique essentiellement par les recouvrements « exceptionnels » qui ont été réalisés, au titre des régulations, par les recettes des Douanes du port d'Alger qui se sont élevées à 177,06 Mds DZD (\approx 1,47 Md USD), en plus des travaux d'assainissement des comptes de gestion menés par les Douanes.

Répartition des recettes				
	2018	2019	Evolution	
Douanes Recettes	Caisse de Garantie et de Solidarité des Collectivités locales (CGSCL)	89,16 Mds DZD	93,2 Mds DZD	+ 4,52 %
		\approx 743,99 MUSD	\approx 777,70 MUSD	
	Caisse Nationale des Retraites (CNR)	46,37 Mds DZD	50,47 Mds DZD	+ 8,84 %
		\approx 386,93 MUSD	\approx 421,14 MUSD	
	Comptes d'Affectation Spéciale (CAS)	6,32 Mds DZD	6,06 Mds DZD	- 3,97 %
		\approx 52,73 MUSD	\approx 50,56 MUSD	
	Communes	2,29 Mds DZD	1,07 Md DZD	- 53,17%
		\approx 19,10 MUSD	\approx 8,92 MUSD	

(EL MOUDJAHID)

Investissements Reformes

Selon le ministre de l'Industrie et des Mines, les prérogatives et l'utilité du Conseil National d'Investissement (CNI) et du Conseil des Participations de l'Etat (CPE) sont actuellement en cours d'évaluation pour éventuelle « refonte ».

(EL MOUDJAHID)

Investissements Règle 49-51

Selon le ministre de l'Industrie et des Mines, la règle 49-51 régissant l'Investissement Etranger Direct (IDE), abrogée par la Loi de Finances 2020 pour les « secteurs non stratégiques », « n'a plus lieu d'être ».

Il a affirmé que l'article 58 de la loi de Finance 2008 qui « interdisait aux investisseurs étrangers d'apporter leurs fonds, en les poussant à se financer sur les établissements financiers locaux » était une « un article aberrant ». « Pendant des années, on a interdit aux investisseurs étrangers de s'impliquer financièrement en Algérie ».

(APS)

Investissements Droit de préemption

Selon le ministre de l'Industrie et des Mines, le recours de l'Etat au droit de préemption, instauré par la loi de Finances 2009, « ne sera reconnu à l'avenir, en vertu du nouveau code des investissements que nous sommes en train de préparer, que s'il est inscrit initialement dans le pacte des sociétés, ou s'il présente un caractère stratégique pour l'Etat ». L'Etat « ne pourra plus se prévaloir d'être l'acquéreur exclusif de tout ce qui se vend dans les associations entre particuliers, qu'ils soient de droit public ou privé ».

Le droit de préemption avait, selon le ministre, « bloqué les investissements en Algérie, l'Etat se réservant alors le droit de racheter toute part sociale cédée par un investisseur étranger, sans même pas définir la partie étatique apte à faire cette acquisition ». Ainsi, « on s'est retrouvé au niveau du ministère de l'Industrie avec une centaine de dossiers touchés par le droit de préemption sur lesquels l'Etat n'a ni exercé ce droit ni manifesté son intention de l'abandonner ».

(APS)

IDE
Litiges

Le ministre des Finances a annoncé une révision des textes juridiques et réglementaires relatifs aux litiges nés des investissements. Il a notamment cité la nécessité de recourir à « des négociations sans s'engager dans des litiges devant les tribunaux, ou prendre des dispositions pénales, sauf pour les dossiers liés à la criminalité organisée ».

Une représentante du cabinet Shearman & Sterling a notamment fait savoir que l'Algérie est actuellement engagée dans trois procédures d'arbitrage international : une société espagnole, des investisseurs émiratis dans le secteur du BTP et un investisseur suisse dans le secteur des transports.

Source : APS

Industrie automobile
Cahier des charges

Selon le ministre de l'Industrie et des Mines, le nouveau cahier des charges qui sera prêt dans deux mois consacrera une nouvelle vision basée sur l'intégration progressive des composants produits localement, et l'adaptation aux développements que connaît le marché automobile à l'échelle internationale. Les pouvoirs publics travailleront également afin de permettre aux opérateurs de l'industrie automobile existant en Algérie de « s'intégrer dans les clauses du nouveau cahier des charges ».

Le nouveau cahier des charges exigera de l'investisseur un taux d'intégration initial de 30%, sachant que les services annexes à la production ne peuvent, en aucun cas, être comptabilisés dans le calcul du taux d'intégration. Ceci en imposant la réalisation initiale de certains équipements tels que le carrossage dans le but d'avoir, dès le début, une coque et un châssis algériens.

En outre, l'investisseur sera tenu de s'impliquer financièrement, soit à hauteur de 100%, soit en partenariat avec un minimum de 30% de capital social et de part d'investissement social et de part d'investissement. Selon le ministre, un investissement minimum de 250 MUSD est nécessaire pour produire 200 000 coques/an.

Afin de pérenniser l'activité, le ministre de l'Industrie et des Mines a annoncé la suppression des avantages douaniers. « Maintenant celui qui veut continuer à importer des kits, il peut le faire, il n'a qu'à payer des droits de douanes destinés aux produits finis ».

En prévision du démantèlement tarifaire prévu dans le cadre de l'accord d'Association Algérie-Union Européenne qui interviendra en septembre 2020, le ministre a avancé qu'une « nouvelle taxe locale » sera instaurée pour atténuer ce genre d'importations.

Enfin, concernant les conteneurs de kits CKD-SKD bloqués aux portes depuis avril dernier, le ministre a affirmé que 80% de ces importations ont été débloquées, sur 10 800 conteneurs.

(HORIZONS - EL MOUDJAHID - LIBERTE - TSA)

EnR
Solaire

Le ministre de l'Energie a annoncé la relance des consultations concernant le projet de production d'électricité par l'énergie solaire « Desertec ». Il a déclaré « nous sommes en consultation, depuis trois mois, avec les partenaires allemands pour la préparation d'une convention permettant la mise en place d'un cadre de discussion et la relance du contact concernant le projet Desertec ».

(APS)

Ressources hydriques

Selon le ministre des Ressources en eau, le pays dispose de réserves hydriques « suffisantes » pour satisfaire aisément les besoins des citoyens durant cette année, indiquant que le taux de remplissage des barrages est de 63%.

(APS)

<p>Entreprise française Renault Algérie</p>	<p>L'usine de Renault Algérie Production (RAP) d'Oued Tlalat d'Oran a officiellement fermé ses portes jusqu'à nouvel ordre. Ainsi, 1 300 salariés ont été mis au chômage technique et percevront leurs salaires durant cette période.</p> <p>Selon une source, « cette décision intervient après l'arrêt des importations des kits SKD-CKD destinés au montage automobile ». En l'absence de visibilité, l'usine a dû fermer ses portes en attendant la publication du nouveau cahier des charges. « C'est pour ces raisons que cette fermeture pourrait durer 45 et 60 jours ».</p> <p style="text-align: right;"><i>(LIBERTE)</i></p>
<p>Entreprise égyptienne Elsewedy Electric</p>	<p>Le ministre de l'Energie a reçu une délégation de l'entreprise égyptienne Elsewedy Electric conduite par son PDG avec qui il a discuté du développement de la coopération dans le secteur énergétique.</p> <p style="text-align: right;"><i>(APS)</i></p>
<p>Entreprise algérienne Sonatrach</p>	<p>Le Premier ministre a inauguré une nouvelle station de compression et de réinjection de gaz, d'une capacité de production de 24 millions de m³/jour.</p> <p>Appartenant à la compagnie nationale des hydrocarbures Sonatrach, cette nouvelle station permettra l'augmentation de la production du pétrole brut par l'injection du gaz traité. D'un montant global de 50 Mds DZD (≈ 417,22 MUSD), la réalisation des installations de ce projet a été effectuée par l'indien Dodsai Engineering and Construction avec le recours d'entreprises algériennes sous-traitantes, dont Cosider.</p> <p style="text-align: right;"><i>(APS)</i></p>
<p>Entreprise algérienne Sonatrach</p>	<p>Le Premier ministre a présidé la cérémonie d'acquisition par Sonatrach de deux méthaniers gaziers (Hassi Touareg et Hassi Berkine) d'une capacité de 13 000 m³ chacun et un pétrolier de 46 000 tonnes (In Ecker). Ces méthaniers ont été acquis sur fonds propres par Hyproc Shipping Company, filiale de Sonatrach spécialisée dans le transport des hydrocarbures.</p> <p style="text-align: right;"><i>(LIBERTE)</i></p>
<p>Entreprise algérienne Cevital</p>	<p>M. Omar Rebrab a annoncé avoir été reçu par le nouveau Gouvernement « qui nous a débloqué bon nombre de projets. Nos doléances ont été prises en considérations et les choses sont en bonne voie ».</p> <p>« [...] nous sommes le groupe numéro deux, après Sonatrach, en termes de création de postes d'emploi et d'exportation ». « Aujourd'hui, [...] nous avons eu des assurances que l'Etat ne bloquera pas nos projets d'investissement avec cette nouvelle équipe qui veut diversifier l'économie ».</p> <p>Concernant la concession automobile, « nous avons été entendus par la justice et nous avons fourni des preuves que nous avons été lésés de nos droits après qu'on nous a enlevé la marque Hyundai, dont nous étions le représentant depuis 20 ans ».</p> <p>« Nous réalisons aujourd'hui un chiffre d'affaires de 3 Mds DZD (≈ 25,03 MUSD) dans le domaine de la pièce détachée. Actuellement, nous remettons à niveau nos ateliers et nous investissons dans ce créneau. Nous reprendrons bientôt la commercialisation des véhicules, puisque les infrastructures nécessaires existent ».</p> <p>« Nous sommes en négociation avec de grands constructeurs chinois pour un projet de production. Nous allons transférer chez nous des équipementiers et de la technologie utilisée par la maison mère, telle la ligne robotisée ».</p> <p style="text-align: right;"><i>(TSA)</i></p>
<p>Entreprise algérienne SNVI</p>	<p>Selon le ministre de l'Industrie et des Mines, la Société Nationale des Véhicules Industriels SNVI sera rattachée prochainement à la direction de fabrication militaire. Cette reprise permettra à l'entreprise de s'aligner sur les objectifs de la production de la Société Algérienne de Fabrication de Véhicules de marques Mercedes Benz SAFAV-MB, dont elle est partenaire.</p> <p style="text-align: right;"><i>(ALGERIE ECO)</i></p>

<p>Algérie-Royaume Uni Volonté d'un accord</p>	<p>Le ministre de l'Energie a reçu l'envoyé spécial du Premier ministre britannique pour les Affaires économiques et commerciales avec l'Algérie, avec qui il a discuté de la coopération bilatérale dans le domaine de l'énergie.</p> <p>Il a été question de la négociation d'un accord de coopération globale à substituer à l'accord d'association avec l'Union Européenne (UE) après le Brexit qui incluerait, au-delà du renforcement du commerce bilatéral, des mécanismes pour améliorer le flux des investissements dans les deux sens.</p> <p>Selon le Directeur général de l'Agence National de Développement de l'Investissement (ANDI), le Royaume-Uni est à l'initiative de 13 projets d'investissement en Algérie (20^{ème}) d'un montant global de 40 MUSD (29^{ème}).</p> <p>Selon les données de l'Agence Nationale de la Promotion du Commerce extérieur Algex, les exportations algériennes vers le Royaume-Uni ont été dominées par les hydrocarbures à hauteur de 98,9%, tandis que les importations algériennes ont atteint 515 MUSD en 2019 et sont composées essentiellement de produits industriels et de médicaments (87,7%).</p> <p style="text-align: right;">(APS)</p>
<p>Rencontres algéro-françaises Industrie pharmaceutique</p>	<p>La 2^{ème} édition des rencontres algéro-françaises de l'industrie pharmaceutique, des équipements et des dispositifs médicaux s'est tenue les 25 et 26 février à l'hôtel Sheraton d'Alger.</p> <p>Ces rencontres sont organisée par la Chambre de Commerce et de l'Industrie Algéro-française CCIAF, en partenariat avec French Health Association, XL Pharme et Salama Assurances.</p> <p style="text-align: right;">(MAGHREB EMERGENT)</p>
<p>Justice Benamor</p>	<p>M. Laid Benamor, PDG du groupe Benamor, et son frère M. El Hadi Benamor, ont été placés en détention durant la soirée de jeudi 13 février.</p> <p>L'ancien Premier ministre M. Sellal, ainsi que d'anciens ministres de l'Agriculture, et de l'Industrie et des mines font partie des nombreux cadres inculpés par le juge.</p> <p>Le dossier concerne : 1) les conditions dans lesquelles le groupe Benamor a obtenu auprès du ministère de l'Industrie et des Mines les silos des Eriad à Corso (Boumerdes) ; 2) les concessions agricoles dans la wilaya de Mostaganem, à l'époque où l'ancien ministre Temmar (placé en détention) était wali ; et 3) les opérations suspectes de vente de blé.</p> <p style="text-align: right;">(EL WATAN)</p>
<p>Justice Metidji</p>	<p>M. Hocine Metidji, PDG du groupe éponyme, a comparu le 23 février devant le tribunal pour, entre autres, « transferts illicites de capitaux », « blanchiment d'argent », « financement occulte de la campagne électorale du 5^{ème} mandat », « dilapidation de deniers publics ».</p> <p>Plus d'une quarantaine de personnes, dont M. Mokhtar Reguieg, ancien Directeur du protocole de l'ancien président, les deux anciens Premiers ministres (MM. Sellal et Ouyahia), d'anciens ministres et de hauts cadres, ont été entendus par le juge.</p> <p style="text-align: right;">(EL WATAN)</p>

Les montants en dinar (DZD) ont été convertis en Dollar (US) au taux officiel du 02.03.2020

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional d'Alger (adresser les demandes à).
Clause de non-responsabilité

Le Service Économique Régional d'Alger s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteur : Service Économique Régional d'Alger

Adresse : 25 chemin Abdelkader Gadouche 16035 Hydra

Rédigée par : Darine Chenine

Revue par : Denis Le Fers